

Union romande de journaux

Autor(en): **Chalier, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **53 (1982)**

Heft 6: **Radios et TV locales**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Union romande de journaux

Genève, le 9 juillet 1982.

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 1^{er} juillet 1982 relative au problème des radios-TV locales.

Je dois vous informer que l'Union romande de journaux a décidé de ne pas prendre officiellement position, à la suite de l'approbation par le Conseil fédéral de la nouvelle ordonnance sur les essais locaux de radiodiffusion. Il m'est par conséquent difficile de rédiger, à l'attention de votre publication, un papier officiel engageant l'association dont je suis responsable.

Je désire néanmoins vous apporter quelques informations officieuses sur l'évolution des esprits parmi les milieux éditeurs.

En novembre dernier, l'Union romande de journaux répondant à la consultation de l'autorité fédérale, s'était catégoriquement prononcée contre le projet d'ordonnance qui lui était soumis. Notre position était simple: la nécessité des radios locales ne nous paraissait pas prouvée. Il n'existe pas de besoin impératif d'accroître le volume total de l'information diffusée en Suisse (risque de surinformation). L'URJ était donc favorable au maintien du monopole de la SSR, sans que cela implique une approbation sans limite de la manière dont ce monopole de fait s'exerce. Enfin, dans la mesure où des essais de radiotélévision locale devraient voir le jour, notre association était opposée à toute forme de publicité sur les ondes.

Depuis, le Conseil fédéral a donné le feu vert pour des essais de radio et télévision locales. Nous ne pouvons que prendre acte de cette décision.

Il faut toutefois convenir que les conditions dans lesquelles ces essais vont se réaliser sont très restrictives. La publicité

est limitée; il y aura, compte tenu des exigences du Conseil fédéral, beaucoup d'appelés et peu d'élus, c'est-à-dire peu de concessions accordées. La nouvelle ordonnance est donc un compromis très helvétique, qui ne lie d'ailleurs pas le Conseil fédéral pour l'avenir. Les essais auront une durée de trois à cinq ans. Il pourront être stoppés si cela s'avère nécessaire.

Le train étant parti, les éditeurs de journaux ne peuvent évidemment pas se désintéresser de ces essais. Il n'est pas question, pour la presse écrite, de vouloir les monopoliser (crainte que certains ont exprimée). Mais il y a un intérêt évident à participer aux futures émissions locales. L'information, c'est un métier. C'est notamment celui de la presse écrite. Voilà pourquoi un certain nombre de journaux parmi nos membres sont intéressés par les futurs essais et déposeront une demande de concession auprès du Conseil fédéral. Nous ne voulons ni ne pouvons les en dissuader.

En conclusion, les essais de radios locales, tels qu'ils ont été finalement prévus par le Conseil fédéral, présentent infiniment moins de risques que le projet initial. Nous suivrons avec beaucoup d'attention les futurs essais, dont les demandes de concession, rappelons-le, pourront faire l'objet d'une consultation auprès des milieux intéressés.

J'imagine que les lignes qui précèdent serviront de trait d'union entre une position officielle très rigoureuse et le pragmatisme actuel manifesté par un certain nombre d'éditeurs.

Je reste à votre disposition en cas de besoin et vous prie de croire, cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Union romande de journaux

Le Secrétaire général:

Jean-Pierre CHALIER